

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 09 décembre 2021

Contact presse :

06.39.60.74.27 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Le programme mahorais alimentation, activité physique et santé.

Déclinaison territoriale du Programme national nutrition santé 2019-2023 (PNNS-4), le Programme mahorais alimentation, activité physique et santé 2021-2023 (PMAAPS) a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé des mahorais en agissant sur les deux axes suivants : les comportements alimentaires et la pratique d'activités physiques.

Élaboré dans une large dynamique partenariale, le PMAAPS a été officiellement signé par l'ARS, la Préfecture, le Conseil Départemental et la CSSM.

Un plan ambitieux dans la continuité des travaux existants

L'alimentation et l'activité physique sont des facteurs reconnus de bien-être et de bonne santé. Ils contribuent, à tous les âges de la vie, à préserver un bon état de santé, et à lutter contre les principales maladies non transmissibles telles que les maladies cardio-vasculaires, le cancer et le diabète. Sur un territoire où, d'après des données de 2019 de Santé Publique France, la moitié des femmes sont en situation d'obésité, 1 adulte sur 10 souffre de diabète, 5 adultes sur 10 d'hypertension, et un foyer sur 2 d'insécurité alimentaire, les défis à relever dans ces champs sont importants.

Impulsé par l'Agence Régionale de Santé de Mayotte, le PMAAPS a été élaboré dans le cadre d'une démarche partenariale forte, mobilisant pas moins de 80 partenaires. Il vise à ce que les mahorais prennent conscience de l'impact de l'alimentation et de la sédentarité sur leur santé, et qu'ils améliorent leur hygiène de vie, dans des conditions et un environnement favorables. Dans ce contexte sociétal particulier, la réduction des inégalités sociales est un axe transversal majeur.

Ce programme s'articule fortement avec d'autres programmes locaux, tels que le plan de lutte contre la pauvreté, les états généraux de l'alimentation ou encore le schéma départemental de développement du Sport.

Les 5 grands axes du PMAAPS

- 1. Offre alimentaire.** Un axe pour que chacun puisse se nourrir en quantité et en qualité suffisante, avec comme exemple d'action la mise en place d'une gouvernance territoriale pour le développement et le suivi de la restauration scolaire.
- 2. Activité physique et sport santé.** Un axe pour faciliter l'accès à la pratique de l'activité physique pour tous, avec comme exemple d'action le développement d'un partenariat avec les CCAS pour la mise en place de créneaux d'activité physique sur leur territoire.
- 3. Éducation à la santé.** Un axe pour encourager les comportements alimentaires favorables à la santé, avec comme exemple d'action la production et la diffusion d'un spectacle sur l'alimentation pour les enfants du 1^{er} degré.
- 4. Initiatives territoriales.** Un axe pour renforcer les actions de proximité, avec comme exemple d'action l'accompagnement des entreprises mahoraises dans le cadre de projets internes visant à améliorer les habitudes alimentaires et la pratique d'activité physique de leurs employés.
- 5. Études et recherche.** Un axe pour suivre l'évolution des indicateurs territoriaux concernant l'alimentation et l'activité physique.

Un plan évolutif et adaptable jusqu'en 2023

Ce 1er PMAAPS représente :

- 22 actions portées par 10 pilotes (institutions, associations et chambres consulaires) ;
- Une dizaine d'actions déjà en cours ;
- Un travail collaboratif, en réseau avec les différents partenaires afin d'aboutir à des actions adaptées au département et aux publics concernés.